

Notice ESG Flex Pension 65

La stratégie de durabilité est mise en œuvre uniquement via les investissements dans des parts de placements collectifs de capitaux (fonds cibles), lesquels incluent aussi bien des fonds cibles gérés par la BCVs que des fonds cibles de promoteurs tiers.

A. Objectif durable

Dans sa démarche, la BCVs cherche à améliorer les paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du portefeuille.

B. Approches durables retenues dans le processus d'investissement

Les fonds cibles appliquent l'une ou les deux approches durables suivantes :

1. Approche de l'exclusion

Cette approche consiste à exclure délibérément certaines sociétés d'un portefeuille en raison d'activités ou de pratiques contraires à certaines normes ou valeurs ou en raison de certains risques¹.

2. Approche du filtrage positif

Avec cette approche, les sociétés présentant de bonnes références de durabilité sont sélectionnées sur la base de leurs notes. L'objectif est de créer un portefeuille présentant, en moyenne, une note ou une concordance ESG supérieure à celle de la référence, ou d'atteindre une note moyenne minimale¹.

A leur discrétion et indépendamment les uns des autres, les fonds cibles sélectionnés peuvent dès lors mettre en œuvre, selon leur propre méthodologie, une ou les deux approches durables mentionnés ci-dessus.

C. Sélection des fonds cibles

- La sélection des fonds cibles intervient sur la base de critères qualitatifs (comme la taille, la liquidité, la domiciliation) et de critères quantitatifs (comme la performance, le tracking error), auxquels s'ajoutent les critères ESG qui font donc partie intégrante du processus de sélection.
- Les informations fournies par les fonds cibles sont croisées avec les données quantitatives fournies par MSCI ESG Research LLC².
- Les fonds cibles suivants ne sont pas éligibles dans le portefeuille :
 - Les fonds cibles qui peuvent investir dans les sociétés ayant des activités en lien avec les mines antipersonnel, les armes à sous-munition, les armes chimiques et biologiques ainsi que les armes nucléaires.
 - Les fonds cibles qui peuvent investir dans les sociétés qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon.

¹ www.amas-switzerland.ch

² www.msci.com

D. Allocation durable

Au minimum 70% du portefeuille du fonds sont investis dans des placements qui répondent à la stratégie de durabilité mise en œuvre par la BCVs, telle que décrite ci-dessus.

Approche ESG	Taille
Exclusion	1,15%
Exclusion et intégration	11,50%
Best-in-class et filtrage positif	64,75%
Thématique	0.00%

Données au 30.09.2023

Des informations complémentaires sur la stratégie de durabilité mise en œuvre dans ce fonds peuvent être obtenues auprès de la BCVs.

